

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-3057		
OBJET	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2260 pour les travaux de réfection des revêtements de protection en vrac d'aires de jeu dans divers parcs			
No dossier(s) interne(s) : DOS-2260 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts				
Actions : ADJUDICATION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui <u>Contrat</u> No contrat : DOS-2260 Estimation : 565 648,26 \$ Montant : 594 334,52 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Exécution de travaux Durée du contrat : 24 mois Récurrence : Non Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 2 Résultat : Lanco Aménagement inc. : 594 334,52 \$ (incluant TPS et TVQ) <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service des immeubles, parcs et espaces publics <u>Projet(s)</u> 17335 <table><tr><td><u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-13084-F</td><td><u>Titre</u> Décrétant un emprunt maximal de 8 100 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables et de signalisation routière</td></tr></table>			<u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-13084-F	<u>Titre</u> Décrétant un emprunt maximal de 8 100 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables et de signalisation routière
<u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-13084-F	<u>Titre</u> Décrétant un emprunt maximal de 8 100 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables et de signalisation routière			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)				

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-3057
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le présent contrat a pour but l'amélioration des propriétés amortissantes de certaines aires de jeu, ainsi que l'élimination récurrente d'interventions d'entretien afin d'en maintenir les propriétés amortissantes. Menant à l'intervention de remplacement de surfaces amortissantes en sable par celles en fibres de bois à aire de jeu, ainsi que: - La mise aux normes du drainage des aires de jeux. - La mise en place de surfaces gazonnées. - La réinstallation de clôtures existantes à la fin des travaux. Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) ANALYSE DES SOUMISSIONS ===== Après 31 jours de publication, 6 entrepreneurs ont acheté les documents d'appel d'offres. 1 a déposé une offre. Après vérification et analyse, la compagnie suivante a déposé une offre conforme (incluant TPS et TVQ): Lanco Aménagement inc.: 726 555,77 \$ Prix révisé: 594 334,52 \$ (recommandé) Écart révisé après le retrait des items 1.2.3 et 2.3.1 b) entre l'estimation révisée 493 214,01\$ et le prix révisé (incluant TPS et TVQ): 101 120,51\$ 21 % (défavorable) Spécifiquement les items prévisionnels suivants représentent un écart considérable avec l'estimation préliminaire: - L'item 1.2.3 - Enlèvement et récupération des surfaces en sable existantes - L'item 2.3.1 b) - Surface de protection en sable lavé L'article 2.11.5 Réserve, des cahiers des clauses administratives générales permet à la Ville d'accepter une soumission en tout ou en partie. Elle peut retenir ou rejeter un ou plusieurs items d'une soumission, selon ses besoins. Le remplacement du sable par de la fibre de bois dans un parc n'a pas pour objectif la conversion complète des aires de jeu d'un parc ciblé, des items associés à la récupération de sable et à l'ajout de sable ont été prévus de façon prévisionnelle afin de répondre à un besoin potentiel résultant du type de contrat (exécution sur demande). Par exemple, si un parc donné à 3 aires de jeu en sable et que seulement 1 aire devait être convertie et que si des besoins d'ajout de sable devaient être nécessaire pour les 2 autres, alors les items 1.2.3 et 2.3.1 b) auraient été applicables. Prendre note que dans certains cas, la qualité du sable de l'aire de jeu n'aurait pas pu permettre sa récupération (item 1.2.3) et que si un besoin d'ajout de sable avait été nécessaire, l'item 2.3.1 b) aurait été applicable. L'objet du document technique qui est "le remplacement complet du sable dans certaines aires de jeu par de la fibre de bois à aire de jeu" n'est pas affecté par le retrait de ces items. Considérant que les items en question étaient prévisionnels, et qu'ils ne sont plus nécessaires, les travaux étant non requis, ni reportés, et qu'il n'y a pas d'impact sur la nature du contrat, le retrait des items : 1.2.3 et 2.3.1 b) du bordereau est justifié.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 542 707 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Aménagement et maintien d'actifs - Parcs et espaces publics » pour lequel un montant de 14 348 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Financement : règlement d'emprunt L-13084-F		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent. L'article 2.11.5 Réserve: La Ville peut accepter une soumission en tout ou en partie. Elle peut retenir ou rejeter un ou plusieurs items d'une soumission, selon ses besoins.		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-3057
REMARQUE(S) L'item 1.2.3 - Enlèvement et récupération des surfaces en sable existantes - L'item 2.3.1 b)- Surface de protection en sable lavé (ont été retirés)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2260 et débiter les travaux de réfection des revêtements de protection en vrac d'aires de jeu dans divers parcs, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres : Lanco Aménagement inc.: 594 334,52 \$ (incluant TPS et TVQ) (CT:1803639) d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-13084-F un montant de 597 100 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans. (CT:1803639)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1803639 Coût estimé affectant l'année en cours : 542 706,63 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Seule la première recommandation pour le CM Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint 2024-06-28 _____ AN - MS - JR		